

DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES
CGT – CFDT – SUD-RAIL - FO
AU COMITE DE TRAVAIL « PROVISoire » HIVER 2009
CREMONINI RESTAURATION

Copie: Inspection du travail

M.Laurent ARACHTINGI

En l'absence d'instances représentatives du personnel (CE, DP,CHSCT) les membres du comité de travail ne peuvent siéger.

Les projets de la direction vont aggraver les conditions de travail. Ces projets nécessitent la consultation des instances CE/CHSCT comme le prévoit l'accord NRF.

Les organisations syndicales dénoncent les repiquages imposés dans ce comité de travail provisoire hiver 2009. Nous nous opposons aux repiquages érigés en principe d'organisation.(ce qui est contraire à l'Accord N.R.F « Le repiquage est une faculté et non un principe d'organisation » et que celui-ci doit permettre de limiter l'emploi à temps partiel, de faire face aux pointes d'activité définies par les 12 semaines lors des comités de travail).

Pour les organisations syndicales les repiquages proposés vont à l'encontre du développement du chiffre d'affaire et de l'implication quotidienne des commerciaux.(La pénibilité des enchaînements engendrera augmentation des arrêts de travail et démotivation du personnel).

Au regard du contexte délétère dans lequel évolue le personnel actuellement, nous exigeons que la direction s'engage à respecter strictement les organisations de travail en place au 1er mars 2009.

Paris, le 2 avril 2009